



Référendum sur la hausse des cotisations

Le vendredi 15 avril 2016, 16h00

AEEPUM | Association des étudiants en Économie et Politique de l'Université de Montréal

Président : David Colangelo

Secrétaire : Margaux Dupuis

Membres du comité référendaire :

- David Colangelo : Président du comité référendaire ;
 - Margaux Dupuis: Secrétaire du comité ;
 - Mathieu Gaubert : Vérificateur interne ;
 - Camille Chabot-Martin: Vérificateur externe ;
 - Félix Bouchard-Chaîné: Vérificateur externe.
-

Afin d'atteindre le Quorum il est nécessaire d'obtenir 52 votes valides.

78 personnes ont voté. Le comité constate donc le quorum.

- A la question n° 1 : « *Considérant le montant actuel des cotisations fixé à 14\$, êtes-vous pour ou contre une augmentation des cotisations de l'association ?* » le comité a constaté :

- 52 votes en faveur de la hausse des cotisations
- 26 votes en défaveur de la hausse des cotisations

La majorité des votants se sont positionné en faveur d'une augmentation des cotisations.

- A la question n° 2 : « *Si vous avez voté POUR l'augmentation, et uniquement dans ce cas, et considérant le montant actuel des cotisations fixé à 14\$, Voulez-vous augmenter les cotisations de l'association de ?* » le comité a constaté :

- 11 votes en faveur de la hausse annuelle des cotisations de 4 dollars
- 13 votes en faveur de la hausse annuelle des cotisations de 6 dollars
- 8 votes en faveur de la hausse annuelle des cotisations de 8 dollars
- 20 votes en faveur de la hausse annuelle des cotisations de 10 dollars

Après avoir effectué une moyenne pondérée dont le résultat sera arrondi à l'entier supérieur, le comité référendaire statue sur une augmentation des cotisations de 8 dollars, soit un total de 22 dollars

- À la question n°3 : « *Qu'importe votre réponse à la première question (pour ou contre l'augmentation) Êtes-vous pour une revalorisation annuelle des cotisations en fonction de l'inflation ?* » le comité a constaté :

- 48 votes en faveur d'une indexation des cotisations à l'inflation.
- 28 votes en défaveur d'une indexation des cotisations à l'inflation.
- 2 votes blancs

Le comité référendaire conclut que les cotisations seront indexées à l'inflation.

Nous vous rappelons que vous avez du 15 avril au 22 avril 2016 pour contester les résultats.
De plus, les résultats seront affichés au local C-2173 durant 5 jours à partir du 15 avril.